

Compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2015

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de PIQUET André, Maire

PRESENTS : NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, BUSSON David, EMEREAU Patrice, TIGEOT Fabien, DREAN Claudine, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, LE BRETON Bernard, DEME Anne-Laure, BATRIN Christelle.

ABSENTS excusés: EMEREAU Patrice (donne délégation de pouvoir à DEME Anne-laure), COEFFEC Yves.

Date de convocation 9 février 2015

Mme Cécile ISSERT est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2015 à l'unanimité

Commission scolaire du 17 mars

Nouvelle garderie :

Les avis des parents et des professeurs sur la nouvelle la garderie sont positifs. Durant la réunion, les problèmes de sécurité aux abords des logements Armorique habitat ont été évoqués. Il est convenu que les enfants passent par le chemin derrière les logements dès que celui-ci sera remis en état. Le rassemblement de la garderie sous le préau se passe bien, il est parfois difficile de discipliner les grands pour accompagner les petits.

Sur le temps du midi, les enfants utilisent actuellement la salle des sports (merci à Fabien TIGEOT pour sa contribution). A l'approche de l'été et avec de plus grandes chaleurs, une réflexion pourra être engagée afin de trouver une autre solution.

TAP :

Un travail commun avec les communes de St Marcel et Pleucadeuc a été effectué. Plusieurs conditions avaient été recensées pour organiser des TAPS de qualité : des locaux en nombres suffisants, une organisation avec un coordinateur, des moyens financiers et des intervenants qualifiés (qu'il faut réussir à attirer compte tenu du nombre limité d'heures).

Une organisation entre les trois communes avait été proposée mais au vu des limites financières et techniques St marcel et Pleucadeuc ont finalement décidé de ne pas appliquer la réforme sur 2015-2016.

Le bilan de la démarche est le suivant:

- Le coût de la réforme des rythmes scolaires sur BOHAL risque d'augmenter le budget alloué au scolaire de près d' 1/3 des dépenses.
- Des TAPS au rabais ne seront pas acceptés par les parents et professeurs
- Les locaux de la commune ne sont pas suffisants : besoin des locaux de l'école
- Il est important de respecter les rythmes d'apprentissage des enfants et de continuer à travailler sur la mise en place de la réforme même si celle-ci n'est pas appliquée la prochaine rentrée.

18. Décision sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
- Considérant que la commune a engagé un processus de concertation avec les différents intervenants
- Considérant les différentes simulations afin d'étudier le coût et la mise en œuvre la réforme,

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur la mise en place des TAP à la rentrée scolaire 2015-2016.

Après délibération à bulletin secret, le conseil municipal à la majorité (11 voix contre, 1 voix pour, 2 abstentions):

- émet un avis défavorable à l'application de la réforme des rythmes scolaires sur l'année scolaire 2015-2016.
- décide de poursuivre la réflexion avec les différents interlocuteurs impliqués dans cette réforme.

19. Avenant convention école privée

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé la mise en place d'un contrat d'association avec l'école Saint - Gildas (contrat N° 248 CA conclu le 13 janvier 2003 entre l'Etat et l'école primaire privée mixte, avec effet à la rentrée scolaire 2002-2003).

Il demande alors au conseil de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école st gildas, par avenant à la convention à passer pour l'année 2015.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité décident :

- de fixer le montant du versement à 66 000€, soit un montant 465.24 € par élève de classe élémentaire (au nombre de 76) et de 696.40€ par élève de classe maternelle (au nombre de 44), pour l'année 2015, au vu d'une liste arrêtée des élèves présents au 31 décembre 2014.

Le montant sera inscrit au budget primitif 2015.

Les membres du conseil donnent tout pouvoir au Maire à établir l'avenant à intervenir pour l'année 2015, et délégation de signature.

Points sur les commissions

Commission culture sport loisirs jeunesse

- Groupe badminton : rencontre à effectuer avec le Président Monsieur KOLEV,
- Rencontre programmée avec les jeunes de 12-18 ans le 11 avril 2015 à 11h à la salle des associations afin de répondre à leurs différentes demandes (bi-cross, plage à la claie, foyer des jeunes, projet de terrain multisports).
- Un devis a été demandé pour un terrain multisports avec enceinte ouverte ou fermée. Ce projet devrait être mis en place en fin année ou début 2016 et sera conditionné à obtention de subventions.

Commissions travaux :

La commission s'est réunie le 25 mars 2015, différents dossiers ont été examinés :

Le terrain situé en bas du parking de la salle multifonctions va être nettoyé et aplani rapidement pour un coût de 2200€. L'entreprise DANY devrait prendre une partie de ces travaux à sa charge. En effet il est prévu au marché que les gravats liés aux travaux de la garderie soient enlevés.

Aménagement autour des logements sociaux : le chemin piéton est à refaire celui-ci sera à la charge d'Armorique Habitat qui se doit de remettre celui-ci à son état d'origine. Entre le cimetière et les logements, un parking en revêtement 0/20 va être réaménagé.

Route du tertre : la voirie communautaire est détériorée. Le fossé situé en dessous de l'étang est affaissé un enrochement devrait être réalisé. La prise en charge est à 50% par la CCVOL. Cette route doit être refaite : une programmation de travaux existe depuis plusieurs années mais fait l'objet de reports successifs liés au projet d'assainissement de la zone artisanale de Bel Orient.

SDEM : Dans le cadre du renforcement du réseau électrique lié à l'opération multisites, le SDEM a présenté des travaux pour rénover le parc d'éclairage public (subventionné par l'ADEME à 70%) ainsi qu'un effacement de réseaux rue des tilleuls. L'estimation totale des travaux est de 42 000€

Travaux de voirie 2015 pour 7 500 € HT :

- route ville Bono dérasement des accotements et création d'un fossé
- Beauséjour : route à gauche problème écoulements, un nettoyage du fossé est prévu
- ville glin dérasement des accotements et création d'un fossé
- le val après le pont de la claie, route faïencée : au prochain gel, elle risque d'exploser (prix d'une monocouche 2€/m2)

Travaux de point à temps validé pour 7 200 €.

Travaux entrée de bourg et chemin piéton vers bel orient :

Coût de l'opération 72 000€ ; le projet sera présenté ultérieurement avec un chiffrage plus précis.

Commission environnement :

Rencontre le 27 mars 2015

ST Gildas : prévu d'abattre les 3 érables devant chez M. HERVIEUX + frêne et aubépine devant chez M. DANILO

Angle rue des tilleuls et rue st Gildas au niveau école : poser un ensemble plot en bois pour remplacer les ganivelles, les deux bornes en bois à l'entrée du chemin seront supprimées + traçage passage piéton

Derrière logement sociaux aménagement de chemin prévu, parking traversée de route

Rue de Chabannes : réaménager la banquette de gauche en gazon (là où sont stockés actuellement les gravats) et prévoir un alignement d'arbres comme de l'autre côté de la route.

La Partie entre le cimetière et le transfo sera nettoyée végétalisée et engazonnée

Tour du cimetière fauchage ? Entretien plus régulier

Côté gauche prévision espace multisport. Nettoyer la haie de chênes (éviter ronces)

Abord de la garderie plantation sur les bâches, plantation d'une petite haie de charmille le long de l'escalier et mise en place d'une rambarde près de la salle des sports

Créer un carré potager pour la cantine en châssis bois (classe 4) 2 lames terrasse bois 1m*1m idée Sébastien 4 carrés

Le long du terrain où est envisagé le terrain multisports semer une bande de prairie fleurie en le long de la route

Rue des tilleuls : Abattre 3 arbres de judée et l'érable en face chez philippe Boisteault car sans intérêt ornemental, garder les cytises (fleur jaune)

Parking de la salle des assos : Suppression des bouleaux

Réfléchir au réaménagement du carré végétal du milieu de la place : qu'est qu'on garde (bouleau bruyère)

Réfléchir à l'implantation d'une bordure fleurie le long de la rambarde de l'église

Sebastien préconise une autre réunion en septembre octobre pour terrassement avant hiver....

20. Affectation des résultats budget commune

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de répartir de la façon suivante l'excédent de fonctionnement du budget communal 2014 d'un montant de 18007.96€ :

- affectation de la somme en report à nouveau en fonctionnement au compte 002

21. Affectation des résultats budget assainissement

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de répartir de la façon suivante le déficit de fonctionnement budget assainissement 2014 d'un montant de 4997.99€ :

- affectation de la somme en report à nouveau en fonctionnement

22. Affectation des résultats budget lotissement de Chabannes

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de répartir de la façon suivante l'excédent de fonctionnement du budget lotissement de Chabannes 2014 d'un montant de 54771.56€ :

- affectation de la somme en report à nouveau en fonctionnement au compte 002

23. BUDGET Primitif COMMUNE : BP 2015 -Taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015 afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Taxes	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2014	2015
D'habitation	13.51	13.91
Foncière (bâtie)	21.48	22.12
Foncière (non bâtie)	57.68	57.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2015 comme indiqués précédemment,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

24. . BUDGET Commune : adoption du budget primitif 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

Adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	505 033.00	505 033.00
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte	263 788.93	318 466.00

1068)		
RESTES A REALISER (R.A.R)	68 614.00	206 534.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	192 597.07	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	525 000.00	525 000.00
TOTAL	1 030 033.00	1 030 033.00

Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M14 pour le budget Communal

25. . BUDGET Transport scolaire : adoption du budget primitif 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

Adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 422.00	11 422.00
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 479.00	1 457.00
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		12 022.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	13 479.00	13 479.00
TOTAL	24 901.00	24 901.00

Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M44 pour le budget transport scolaire

26. Tarifs assainissement collectif

Augmentation de 25€ de la part fixe : 13 voix pour 1 abstention

27. BUDGET Assainissement : adoption du budget primitif 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Adopte le budget primitif Assainissement de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 727.23	61 727.23
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	32 797.23	62 319.46
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	29 522.23	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	62 319.46	62 319.46
TOTAL	124 046.69	124 046.69

Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M49 pour le budget Assainissement

28. . BUDGET Lotissement de Chabannes : adoption du budget primitif 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Adopte le budget primitif Lotissement de Chabannes de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	425 350.00	425 350.00
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	300 000.00	445 100.57
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	145 100.57	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	445 100.57	445 100.57
TOTAL	870 450.57	870 450.57

Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M14 pour le budget Lotissement de Chabannes

Questions diverses

- projet de "Route fleurie" devant relier les différentes communes labellisées "Villes et Villages Fleuris" sur le territoire s'étendant de GLÉNAC à JOSSELIN. Une brochure commune sera éditée avec la mise en place sur chaque Ville Fleurie ou Village Fleuri d' un circuit fleuri avec une signalétique commune. une page dédiée à la "Route fleurie" sera rajoutée sur le site Internet communal.
- Prêt du car du transport scolaire à titre gratuit pour un déplacement de l'AS la claise basket samedi 4 avril
- prévoir réunion des nouveaux arrivants
- inauguration de la garderie fin septembre 2015
- prochaine réunion de conseil le lundi 4 mai 2015 à 20h00

Signataires

André PIQUET

Bernard NOBLET

~~Yves-COEFFEC~~

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

*Délégation de pouvoir
à DEME Anne-Laure*

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne